

LISTES DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES LORS DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 3 avril 2024 à 19 heures 00
Salle de la Mairie de MARCHESEUIL

Convocation du 26 mars 2024

Présents : Francis GUYOT, Françoise DIGOIX, Laurent BLIN, Pierre-Éric COMMUNAU, Sabrina GAUTHIER, Raphaël JEANNIN, Françoise MARTI, Laurent SERPILLON et Régine CLERC

Secrétaire de séance : Françoise DIGOIX

Conseillers en exercice : 9 Conseillers présents : 9 Nombre de pouvoir : 0

Séance ouverte à 19 heures

1) Validation du PV du Conseil Municipal du 07 février 2024

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si des observations sont à formuler. Aucune observation n'est formulée. Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

2) Approbation du Compte de gestion 2023 dressé par Madame le Trésorier

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2023 de Madame Martine VOLIN, Responsable du Service de gestion comptable de Pouilly-en-Auxois, pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3) Vote du Compte administratif 2023 dressé par Monsieur le Maire

Hors de la présence de Monsieur Francis GUYOT, Maire.

Sous la présidence de Madame Françoise DIGOIX, première adjointe, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget 2023.

	Résultat exercice 2022	Affectation au (1068)	Exercice 2023	Clôture au 31 décembre 2023
Investissement	-48.951,51 €	13.173,30 €	35.778,21 €	-13.173,30 €
Fonctionnement	128.042,25 €		29.971,25 €	106.561,99 €

4) Affectation des résultats

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats constatés au 31 décembre 2023 à l'inscription au BP (Budget Prévisionnel) 2024.

5) Vote des taux d'imposition 2024

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'impositions comme 2023 et vote, à l'unanimité, les taux d'impositions pour l'année 2024 comme suit :

	TAUX	BASES PREVISIONNELLES	PRODUITS ATTENDUS
TAXE FONCIERE BATI	25,49%	141.100	35.966
TAXE FONCIERE NON BATI	8,07%	78.200	6.311
TAXE D'HABITATION	6,50%	73.400	4.771
CFE	8,17%	8.200	670
		Total	47.718

6) Subvention à accorder en 2024

Nom	Montant
Centre social d'Arnay-le-Duc	100 €
Les Coureurs de Toit	50 €
ADMR	300 €
Club Regain	60 €
École des métiers	75 €

7) Vote du Budget 2024

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le Budget Primitif qui se présente comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 187.134,00 €

Recettes : 236.370,69 € (dont 93.388,69 € d'excédent de fonctionnement reporté)

Investissement

Dépenses : 53.073,30 €

Recettes : 53.073,30 € (dont 14.597,00 € d'excédent d'investissement reporté)

8) Adhésion à @ctes

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal,

- Décide de procéder à la **télétransmission des actes au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire**,
- Donne son accord pour que le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission et le charge de signer électroniquement les actes télétransmis à la préfecture et à la trésorerie,
- Donne son accord pour que le Maire signe le contrat de souscription entre la commune et Chambersign afin d'acquérir le certificat permettant la signature électronique des actes administratifs et comptables,
- Charge le Maire de signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

9) Augmentation de deux heures du temps de travail de la secrétaire de mairie

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, l'augmentation de deux heures supplémentaires hebdomadaires de la secrétaire de mairie à partir de mai 2024 et charge le Maire de signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

10) Création du poste de femme de ménage

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, la création du poste de femme de ménage pour 3h par mois et charge le Maire de signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

11) Devis radiateurs électriques :

L'entreprise Millelec est retenue pour réaliser le remplacement des radiateurs du secrétariat de mairie et du logement au-dessus de la mairie, ainsi qu'une mise aux normes du tableau électrique et une lampe extérieure à détecteur de présence.

12) Projet LED de l'éclairage public avec le SICECO

Le maire expose la situation : l'ensemble de la commune comprend 93 points lumineux dont 80 très anciens à changer, pour passer en LED, ceci sur plusieurs années. L'investissement est de 1500€ par poteau dont 700€ de subvention du SICECO. Sachant que les factures d'électricité baisseront nettement avec les LED.

Après délibération, le Conseil Municipal vote le changement des ampoules en LED

- En 2024 : MARCHESEUIL on changera les ampoules des 13 points lumineux récents (70€ par ampoule) et aux BORDES : pose de 2 nouveaux points lumineux.
- En 2025 : aux BORDES changement de 25 points lumineux (lampadaires et ampoules) pour un coût de 25.000 € TTC dont 10.000 € à la charge de la commune.
- En 2026 : ce sera le tour de SUZE.

13) Informations et questions diverses :

- Travaux logement de la cure : chez Mr et Mme RICHARD des travaux d'isolation et aménagement de la cuisine sont à prévoir. Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité et demande des devis afférents aux travaux.
- Le Maire informe que le spectacle Arts et Scènes dans notre salle des fêtes a rencontré un franc succès, c'était complet. Seul regret : peu d'habitants de la commune de Marcheseuil. Une nouvelle demande de spectacle pour 2025 a été déposée par l'Association Culture et Loisirs de Marcheseuil

Monsieur le Maire ayant épuisé l'ordre du jour, a déclaré la séance close à 20 heures 50 minutes.

Pour extrait en Mairie, le 23 avril 2024

Le Maire, Francis GUYOT